

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Jeudi 5 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MATHURINS, n. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORNIGES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

A V I S.

Le renchérissement progressif de toutes les matieres qui entrent dans la composition de cette feuille, oblige les propriétaires d'en augmenter le prix. En conséquence, la souscription sera désormais de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois.

AUTRICHE.

De Vienne, le 4 février.

Il y a eu, ces jours-ci, plusieurs assemblées extraordinaires du conseil-d'état, auxquelles a assisté l'envoyé d'Angleterre. A la suite de ces assemblées, trois courriers ont été dépêchés pour Londres. — L'envoyé hollandais a congédié la plus grande partie de son monde : il se propose de vivre ici en particulier. — Le feld-maréchal-lieutenant Otto a résigné sa place. — Le colonel de Gometz, de l'état-général, est arrivé ici de l'armée avec des commissions importantes.

Les nouvelles de Hollande ont occasionné un grand mouvement dans le cabinet de Vienne. Convocation de conseils extraordinaires, conférences fréquentes entre les ministres, expédition de courriers aux armées du Rhin, aux cabinets de Pétersbourg & de Londres; voilà ce qu'on ne cesse de voir ici depuis ce moment.

Ce qui alarme sur-tout le cabinet de Vienne dans cette conjoncture, c'est la facilité où les Français vont se trouver, depuis qu'ils ont terminé si heureusement en Hollande, d'envoyer de nouvelles forces sur toute la longueur du Rhin. Celles qui s'y trouvoient à eux, avant cet événement, avoient déjà suffi pour empêcher toute entreprise hostile de la part des Autrichiens: elles vont encore acquiescer une nouvelle prépondérance.

La révolution survenue en Hollande a déterminé un

grand nombre de patriotes, qui s'étoient réfugiés dans cette contrée, à retourner dans leur patrie.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 19 février.

Les français, non content d'occuper Doësbourg, Zuphten, Deventer et Swoll, sur la rive droite de l'Yssel, ont fait le 6 et le 7 quelques mouvemens dans la province d'Over-Yssel, contre l'arrière-garde des anglais & hanovriens; ceux-ci occupoient encore alors Bentheim & Coværden; mais on présuinoit qu'ils ne s'y maintiendroient pas, vu que ces deux places ne sont pas en état de faire résistance; ce qui fonde cette conjecture; c'est que les troupes qu'ils avoient à Lingex, sur l'Embs, ont quitté cette ville pour se porter vers la Frise-Orientale, & Embdem; d'où l'on conclut qu'elles seront remplacées par celle qui occupent Bentheim & Coværden. Tous les rapports s'accordent à dire que les français ont porté leurs plus grandes forces dans l'Over-Yssel, pour profiter de l'état de faiblesse où se trouvent les troupes anglaises et hanovriennes, après une campagne si meurtrière, pour les inquiéter dans leur retraite, & les pousser jusques dans le Hanovre, où l'on prétend qu'ils ont le projet de faire une invasion au printemps. Mais il se confirme que pour faire avorter ce projet, il y aura une armée formidable en Westphalie: déjà 4 mille hommes de troupes hanovriennes et brunswickoises sont sur le point de joindre l'armée aux ordres du général Walmoden: des ordres ont été donnés à d'autres troupes de ces pays de marcher; et l'on mande de Berlin que plusieurs régimens prussiens dans le Brandebourg, ont reçu l'ordre de se rendre en Westphalie, où va se porter l'armée du général de Mollendorf, dont les premières colonnes sont déjà en marche. De nouveaux corps de Hessois & de Saxons, en fort grand nombre, ont la même destination.

L'armée prussienne ne va pas toute entière en Westphalie.

lie. Le prince de Hohenlohe restera aux environs de Mayence avec 12 mille hommes.

On parle d'un cordon de troupes qui doit être tiré depuis Munster jusqu'à Emden. On ajoute que cercles de Haute et Basse-Saxe vont faire passer des troupes en Westphalie, & que les cabinets ont résolu de tenir dans cette contrée une armée de 120 mille hommes, y compris l'armée prussienne qui doit se rendre vers le Bas-Rhin.

Il n'y a, au reste, aucun accord dans ce que les gazettes allemandes publient de l'espoir qu'on peut avoir de la guerre ou de la paix. A en croire les unes, le roi de Prusse fait les plus grands préparatifs pour une autre campagne, & les négociations entre lui & la France n'avancent en aucune manière. Selon d'autres, au contraire, ces négociations sont dans le meilleur train possible; le roi de Prusse l'a déclaré lui-même à la régence d'Hanovre, lorsqu'il fut requis de porter des forces dans la Westphalie.

Il ne faut point oublier que, pour achever de mettre une entière contradiction dans tout ce qui se débite à ce sujet, on veut que la Russie s'apprête de son côté à faire la guerre à la France; & que déjà deux corps considérables soient en route pour arriver sur les bords du Rhin: mais tous ces bruits semblent également dénués de fondement & exagérés.

De Mayence, le 17 février.

Hier, nous avons remarqué chez l'ennemi quelques mouvemens; il avoit l'air de nous inquiéter; cependant tout a été tranquille pendant la nuit.

Les déserteurs viennent toujours en grand nombre; hier & aujourd'hui il en est passé plus de 20, la plupart de cavalerie.

Le corps de Kollowrath quitte la Lahn pour se rendre dans nos environs.

De Wesel, le 20 février.

On assure que le commandant français Deval, qui est à Doesbourg avec 8000 hommes, envoie ses patrouilles jusqu'à Emerick. Les Autrichiens qui occupent Rées poussent aussi les leurs jusqu'à la même ville: ils y ont, dis-on, enlevé quelques Français.

Hier & avant-hier, on entendit à Rées une forte canonnade qui sembloit avoir lieu du côté de l'Yssel. Nous en attendons le résultat.

Ce résultat est consigné dans la gazette de Cologne, du 22 février, en ces termes.

« Suivant les derniers avis reçus du Bas-Rhin, l'armée de Sambre & Meuse a profité de la prise d'Emerick pour passer le Rhin & effectuer sa jonction sur la rive droite avec l'armée du Nord. Ces deux armées sont à présent à même de se seconder mutuellement dans leurs opérations; & tandis que celle du Nord pousse l'ennemi au-delà de l'EMS, l'autre dirige sa marche vers la Lippe. Rées est déjà au pouvoir de cette dernière ».

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 23 février.

Dans la séance de la municipalité de cette ville, du 18 de ce mois, on fit lecture d'une proclamation par laquelle l'importation de grains & de farines est rendue entièrement libre.

Le comité de commerce & de navigation se présente en corps, se plaignant de la perte de ceux de ses membres qui ont été choisis pour députés à la Haye, & demandant d'y faire quelques autres changemens. Après que cette proposition eut été agitée, & que plusieurs considérations à ce sujet eussent été faites, on résolut de persister dans le choix qui avoit été fait, mais de remplacer le plutôt possible les susdits députés.

Le général français Salm, faisant la revue de quelques troupes françaises sur le Dam, devant la maison-de-ville, à l'occasion de la décade, demanda une commission de la municipalité pour y assister. Pour cette commission, furent choisis les citoyens-représentans A. P. van Leyden & Teysser Junior, ainsi que le secrétaire G. Brender à Brandis.

Ensuite il fut remis à l'assemblée un rapport des comités de salut public & de commerce, proposant quelques moyens pour empêcher le transport des biens par des régens & officiers démis; après plusieurs considérations, cette proposition ayant été agitée, on conclut par suffrages, à mettre l'affaire entre les mains d'une commission de cette assemblée, & l'on choisit pour cette commission les citoyens Teyffet & Schimmelpeunink.

Sur une lettre du conseil d'état de la république aux états-généraux, il a été résolu, par les représentans du peuple hollandois, de faire déclarer à L. H. P., que la province tient les corps d'émigrés français de Damas & de Béon, qui ont été à la solde de notre gouvernement, pour licenciés & congédiés, quant à ce qui regardé la Hollande.

On assure que les deux divisions de l'armée française du Nord & une de celle de Sambre & Meuse, commandées par le général Moreau, ont ordre de marcher vers le pays de Hanovre, & que les garnisons françaises de plusieurs places sont déjà en mouvement pour traverser à cet effet la Westphalie. Les troupes anglaises & hanovriennes les précèdent; mais, par-tout où les premières portent leurs pas, elles trouvent les bourgs & villages presque déserts: la terreur, qui marche devant elles, est causée par la licence sans exemple & le désordre au-delà de toute imagination, qui ont fait du corps d'armée britannique une bande de pillards & de maraudeurs: les chevaux, le bétail, les meubles des malheureux cultivateurs, tout est enlevé. A Groningue, l'on a heureusement réussi à les éloigner de la ville; en les approvisionnant de ce qu'ils ont demandé, mais dans le voisinage il se trouve un nombre de campagnards du plat pays de la province, & même de l'Est-Frise voisine (pays appartenant au roi de Prusse), qui ont tout quitté pour mettre à l'abri leurs personnes & ce qu'ils ont pu emporter. A Elbourg, petite ville de la Gueldre, les anglois ont pillé les habitans, ruiné l'église, brûlé la chaire, incendié quelques maisons avec le bétail qui s'y trouvoit, & même les propriétaires, &c.

F R A N C E.

De Paris, le 15 ventôse.

Les dernières lettres de Berlin ne parlent que de paix avec la république; le prince Henri se prononce plus fortement que jamais pour elle, & l'on sait que ce prince, qui a tant et de si justes titres pour estimer la guerre, est aujourd'hui l'âme du gouvernement prussien. Cependant nos malveillans terroristes répandaient ces jours der-

niers dans Paris que Pitt avoit poussé à l'invasion de la Hollande, avec la clause de l'expulsion du stathouder, afin d'animer le roi de Prusse dans sa haine pour une nation qui poursuit son parent. Ces mêmes malveillans disoient que Pitt encore s'applaudissoit de l'expédition contre les Provinces-Unies, parce que, selon eux, cela a fait refluer de Hollande en Angleterre environ 1500 millions en numéraire ou en effets précieux. A la bonne heure que Pitt fasse valoir ces sortes d'équivalens à la perte que l'Angleterre vient de faire de la Hollande, il fait son métier de ministre, & ceux des vrais patriotes qui n'ajoutent aucune foi à ces jongleries politiques, font aussi le leur.

L'arrestation des trois députés accusés par la voix publique, & à qui, sur l'avis de la commission, il a été donné des gendarmes, a fait la matière des conversations de toutes les sociétés de Paris. En général, le public a vu avec satisfaction la justice qu'on se prépare à leur rendre, d'après les pièces authentiques qui ont donné lieu à l'avis de la commission. Les amis des prévenus, s'il leur en reste, n'ont pas osé troubler la joie publique. Barrere, Collot & Billaud se sont soumis avec résignation au décret prononcé contre eux; mais Vadier a cru devoir le prévenir en prenant la fuite, seul ou accompagné tout au plus de ses soixante ans de vertus.

Dans la séance du 14, Cambacérés, au nom du comité de salut public, a déclaré que ce comité, chargé, par la loi du 7 fructidor, des relations extérieures, négocie au nom de la république des traités particuliers de paix & de commerce: il représente que le secret est nécessaire au succès de certaines opérations dont la publicité pourroit être nuisible à la chose publique, & il propose que les traités qui renferméroient des articles qu'il importe de tenir secrets pendant quelque-tems, soient soumis à l'examen de 12 membres de la convention choisis à l'appel nominal; & que cette commission déclare qu'elle approuve ou impute ces articles en négociation, ce qui autorisera le comité ou à les continuer ou à les interrompre jusqu'à ce qu'il soit convenable de donner aux traités qui en seront le résultat, toute la publicité que la convention exigera.

Cinq des membres de la commission populaire d'Orange ont été déposés aujourd'hui, à onze heures du matin, à la Conciergerie de Paris, par un détachement de dragons.

Fauvetti, président de cette commission, étoit déjà incarcéré.

CONVENTION NATIONALE.

Suite du discours de Fréron.

Les républicains qui savent & disent qu'il faut enfin terminer la révolution, qui ont oublié toutes leurs anciennes divisions, qui ont livré le tyran au supplice, qui ont lancé entre les mains de la loi les co-soziétaires de ses forfaits, sont bien décidés à consommer les hautes destinées du peuple français. Nous le jurons par les maux qu'il a soufferts, & dont les souvenirs douloureux pèsent éternellement sur nos cœurs.

En vain la malveillance publique qu'après la punition des traitres; de nouvelles divisions se feront sentir: s'il existoit de nouvelles divisions, je ne crains pas de le dire, la France entière seroit perdue sans ressource.

Mais qui les feroit naître? Tous les représentans seroient-ils donc destinés à se passer de main en main une coupe remplie du sang de leurs collègues? Non, les malveillans seront trompés dans leurs calculs; la représentation nationale ne se verra plus déchirer les entrailles, dès que la cause de la discorde qui existe sera détruite: il n'y aura qu'un même vœu, qu'une même opinion; tous les cœurs se rapprocheront & se confondront dans un même sentiment.

Vous, qui avez pour moi de la haine, ou qui du moins me le témoignez, mettez de côté toute opiniâtreté, et dites-le franchement; nous ne sommes séparés que par un point les uns des autres; comme nous, vous soupirez après le moment où l'on verra s'établir parmi nous une union de sentimens et de pensées. Car, je le déclare, la convention doit renoncer à ses travaux, si elle ne peut renoncer à ses querelles.

Les attributions révolutionnaires doivent s'écrouter peu à peu; elles sont un appât pour l'ambition; un trône préparé pour le premier factieux qui auroit assez d'audace & de lâcheté pour s'y asseoir: c'est une dictature; & toute dictature suppose un dictateur, & tout dictateur est un tyran. Hâtons-nous de faire disparaître cette infâme conception, qui a pu avoir quelque utilité, mais qui a produit de grands fléaux.

Plusieurs de vos loix sont marquées du cachet de l'ambition: Robespierre a voulu jeter dans tous vos décrets les bases de sa domination & les premiers degrés du trône dictatorial où il montoit déjà dans sa pensée. Hâtons-nous de détruire les vices de ces loix, qui sont, pour ainsi dire, grosses de tyrannie, & qui ordonnent l'arrestation de quiconque est soupçonné d'être suspect. Qu'à l'époque d'une paix glorieuse, la constitution soit en activité: présentons au peuple français la table de l'alliance qu'il a jurée à la liberté & à l'égalité.

Que d'autres vous parlent de l'aristocratie: où est-elle? où sont ses forces, ses moyens, ses ressources? Elle n'est qu'un fantôme, & nous ne sommes pas des visionnaires. Vent-on dire par-là qu'il est des hommes qui versent des larmes secrètes sur les débris du trône? qui le conteste? Eh! n'y avoit-il pas, sous l'ancien régime, des hommes qui songeoient à la république? Mais sont-ils nombreux? Ont-ils des trésors, des armées? Non: la Vendée, leur unique point de ralliement, n'existe réellement plus; & cette fois-ci vous pouvez le croire, car ce n'est pas Barrere qui vous le dit. L'aristocratie sortira-t-elle armée de pied en cap, comme une autre Minerve, du cerveau de ceux qu'elle tympanise?

La paix! la paix! s'écrient tous les peuples affaïsés sous le poids de leurs armes impuissantes; & le peuple français répond d'une voix douce & fière: La paix! elle est l'objet de tous les vœux, de toutes les espérances, & le quart du globe ébranlé a besoin de repos; qu'elle soit fondée sur la justice, sur la bonne foi du peuple français; qu'elle soit le modèle de toutes les paix qui se feront avec les nations libres; qu'aucun coup de canon ne se tire plus désormais sans la permission de la république française, & devenons, pour ainsi dire, les grands juges de paix de l'Europe. Tendons aux autres nations nos bras vainqueurs: traitons, mais ne transigeons pas avec nos ennemis; posons nos colonnes, là où ils cesseront de nous combattre.

Vous avez déjà satisfait à une partie de vos devoirs & des vœux du peuple, en lui rendant la liberté des cultes.

La morale commence à se raffermir sur ses véritables bases ; car sans le dogme de l'immortalité de l'âme , il n'y a ni bonheur , ni morale , ni saine politique , ni patrie , ni liberté. Que la tolérance établisse la fraternité des religions : la tolérance est la vertu des hommes libres ; c'est la tyrannie qui enfante le fanatisme.

Effaçons jusqu'au souvenir de la discorde. Voulons-nous nous quitter amis ou ennemis ? Voulons-nous nous mesurer hors de cette enceinte avec des yeux de haine ? N'est-il pas plus doux de s'embrasser mutuellement , quand l'on a fait le bien ensemble ? Aussi-tôt que l'affaire qui nous occupe sera terminée , serons-nous les uns contre les autres : que le crime seul soit puni , & proclamons l'indulgence pour ceux qui ont cru servir , dans la personne de Robespierre , la cause de la patrie.

Fréron a présenté ensuite le projet de décret suivant :

1°. Le comité de législation fera dans le plus bref délai , un rapport sur les loix où se sont glissées des dispositions tyranniques.

2°. La loi du 17 septembre (v. st.) est rapportée. En conséquence ceux qui , d'après cette loi , sont en arrestation pour cause de suspicion , seront remis en liberté , & le sequestre apposé sur leurs biens sera levé.

3°. Il sera formé une commission de 20 membres , à l'appel nominal , pour préparer les moyens d'exécution de la constitution démocratique de 1795 (v. st.) pour le moment où cette constitution pourra être mise en activité , sous les auspices d'une paix glorieuse.

4°. Le gouvernement actuel ne pourra être remplacé que par un gouvernement définitif basé sur cette constitution.

5°. Lorsque le procès des quatre prévenus sera terminé , la loi du 8 brumaire sera rapportée , d'après ce principe : qu'un représentant du peuple ne peut être jugé par le tribunal révolutionnaire ; mais par la convention d'après un nouveau mode qui sera établi.

Séance du 14 ventôse

Carnot annonce qu'au commencement de la campagne , le comité de salut public a cru devoir créer un établissement où l'on recueillerait les notes nécessaires pour écrire l'histoire de la révolution. Cet établissement , connu sous le nom de *Cabinet Topographique et Historique* , est composé de rédacteurs qui font l'analyse des lettres des représentans du peuple & des généraux , & mettent en ordre le récit des événemens. Des dessinateurs tracent les plans de campagne , les lieux où se sont donnés les batailles , le théâtre des sièges , &c. Ces matériaux serviront à composer l'histoire militaire de notre révolution. Tout récemment le comité de salut public a fait dresser le tableau chronologique des événemens de la guerre , depuis la bataille d'Hondschoote jusqu'à la prise de Roses , c'est-à-dire , pendant l'espace de dix-sept mois. Ce tableau offre pour résultat 27 batailles rangées et gagnées , 120 combats ou actions d'une moindre importance : 80 mille ennemis tués , 96 mille prisonniers , 3 mille 90 bouches à feu enlevées , 106 places emportées , dont 26 ont soutenu un siège ; la prise , enfin , de 123 forts & d'une considérable quantité de poudre , munitions , &c.

La convention ordonne l'impression de ce tableau & l'envoi aux armées.

Vadier n'ayant pas reparu dans sa maison depuis hier , l'assemblée , sur la proposition que lui en fait Boudin , au nom du comité de sûreté générale , que le scellé sera sur-le-champ apposé sur les papiers qui se trouveront chez Vadier.

Boissy-d'Anglas fait un rapport , dans lequel il expose à l'assemblée les nombreuses fraudes qui se commettent chaque jour dans le débit des denrées.

Les boulangers ne vendent pas le pain en contravention , mais la farine , & quelquefois même la pâte préparée.

Les bouchers substituent de la mauvaise viande à celle qu'ils reçoivent , & qu'ils vendent ensuite à un taux , même au-dessus de celui du commerce , à des particuliers sans cartes. Des particuliers eux-mêmes revendent ce qu'ils se sont procurés avec leur carte , à un prix bien supérieur à celui qu'ils ont payé : il en est des autres denrées comme de la viande & du pain. Le rapporteur propose un projet de décret tendant à prévenir ces fraudes , & contenant des dispositions pénales contre ceux qui s'en rendraient coupables. Il est adopté. L'assemblée ordonne que le rapport sera expédié de suite , pour être imprimé & affiché.

Un membre , par article additionnel , propose à la convention de décréter que les fonctionnaires publics qui se rendront complices des fraudeurs , soient soumis à la même peine que ces derniers.

Certes , il faut une peine pour les fonctionnaires publics qui prévariqueront dans des fonctions si sacrées , & si Réal ; mais je demande que cette peine soit double de celle infligée au délinquant. Celui qui commet la fraude est bien moins coupable que le magistrat préposé pour la prévenir & qui y connive. D'ailleurs chez un peuple libre , c'est sur le fonctionnaire public qui manque à ses devoirs qu'il faut surtout frapper.

L'assemblée applaudit & décrète la proposition de Réal.

Le Cointre de Versailles demande que l'assemblée charge un de ses comités de s'occuper des moyens d'établir l'unité de la monnaie dans le prix du pain pour toute la République. Paris , dit-il , quatre livres de pain coûtent quatorze sols à quelques lieues d'ici la livre coûte depuis douze sols jusqu'à quinze. L'opinant pense que c'est un abus qui peut-être une des principales causes des abus dont on se plaint.

Perrin observe que ce qu'il en coûte au gouvernement pour maintenir à Paris le pain toujours au même prix est payé par les riches en sols additionnels : il invoque en conséquence l'ordre du jour. — Adopté.

* * *De la Médecine opératoire , ou Traité élémentaire des opérations de la chirurgie* , 2 vol. in-8°. de 1,000 pages , avec sept planches gravées en taille-douce ; par Pierre Lassus , professeur public à l'école de santé de Paris. Prix , 17 livres broché , & 21 livres franc de port par la poste pour les départemens & pour les pays étrangers. A Paris , chez Buisson , libraire , rue Haute-Feuille n°. 20.